



COMMUNIQUÉ

Suite aux différentes publications parues ces derniers jours sur les réseaux sociaux et dans la presse concernant la mise en ligne d'un document comportant des données à caractère personnel, la Commune de Saint-Zacharie informe ses administrés de cet incident.

L'annexe à la délibération n° 2026-06/21 du Conseil municipal du 23 juin 2026, relative à la présentation du rapport d'activité du délégataire enfance-jeunesse « ODEL VAR » pour l'année 2025, a été mise en ligne sur le site internet de la Commune le 3 juillet 2026, sans masquage des données personnelles.

Cette annexe comportait notamment des données d'identité concernant environ 600 personnes, relatives à des employés et des familles d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs, ainsi que des données professionnelles pour les employés et des données à caractère financier pour les familles.

Le 25 septembre 2026, la Commune a été informée que ce document était librement accessible sur son site internet. Dès ce signalement, elle a procédé immédiatement à son retrait, mettant ainsi fin à son accessibilité depuis le site communal.

La Commune tient à présenter ses sincères excuses aux personnes concernées par cette publication involontaire.

Dès la découverte de cette erreur, les démarches nécessaires ont été engagées avec l'accompagnement du Délégué à la protection des données (DPO) mutualisé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Conformément à la réglementation applicable, cette violation de données a été enregistrée dans le registre des violations de données de la Commune et notifiée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Les personnes souhaitant obtenir des informations complémentaires concernant cet incident peuvent contacter le Délégué à la protection des données mutualisé :

dpo-mutualise@ampmetropole.fr